

**INFORMATIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA BACTÉRIE
DU HUANGLONGBING**

Communication présentée par la Jamaïque

La communication ci-après, reçue le 12 octobre 2011, est distribuée à la demande de la délégation de la Jamaïque.

1. En septembre 2009, le Comité phytosanitaire de la Jamaïque a reçu confirmation de la présence de *Liberibacter asiaticus*, bactérie qui provoque la maladie du verdissement des agrumes, que l'on appelle aussi maladie du dragon jaune (huanglongbing (HLB)). Cette bactérie a été détectée dans la paroisse de Sainte-Catherine. Un diagnostic positif a été effectué au campus de Mona de l'Université des Indes occidentales, en recourant à la technique de PCR (réaction en chaîne par polymérase) en temps réel.

2. Une enquête de délimitation rapide a fait apparaître que le HLB et son vecteur, le psylle des agrumes (*Diaphorina citri*), étaient présents sur l'ensemble de l'île.

3. Dans le souci de faire face à cette maladie, une assistance technique a été sollicitée auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le programme de coopération technique TCP-JAM-330 a été approuvé et lancé en novembre 2010, en vue de fournir une aide dans les domaines spécifiques suivants:

- a) Facilitation de la production et de la mise à disposition de matériels de pépinière sains:
 - construction d'installations pour greffons;
 - aménagement d'une pépinière de démonstration.
- b) Mise au point d'un programme de gestion à l'échelon de la zone:
 - organisation des zones de gestion pour les vergers industriels d'agrumes (groupes de gestion) et mise en place de deux zones pilotes;
 - mise au point d'un programme de gestion intégrée pour les vergers familiaux situés dans les zones de gestion de vergers industriels.
- c) Programme d'information du public – L'objectif est de sensibiliser à ce grave problème les diverses parties prenantes et d'insister sur la nécessité d'utiliser des matériels de pépinière certifiés.

- d) Aménagement d'une parcelle modèle à la station de recherche de Montpellier.
- e) Quatre consultations techniques.
- f) Accroissement de la capacité de production de matériel indemne de pathogène grâce à un programme de greffage d'apex.
- g) Amélioration de la capacité de diagnostiquer le HLB par le canal de la formation et de la construction de laboratoires.

Les éléments b), d), g) et h) ci-dessus sont en cours d'exécution au titre du programme de coopération technique susmentionné.

4. Les mesures ci-après sont mises en œuvre en vue de limiter la propagation de la maladie du verdissement des agrumes:

- a) La Direction de la quarantaine des plantes (l'organisation nationale de protection des végétaux de la Jamaïque) a édicté l'ordonnance relative aux plantes (quarantaine) (maladie du verdissement des agrumes) (huanglongbing) de 2010, qui dispose que la maladie du verdissement des agrumes est une maladie des végétaux sujette à déclaration obligatoire.
- b) Une ordonnance sur les pépinières d'agrumes est en préparation.
- c) Une enquête est en cours sur toute l'île afin de déterminer l'incidence de la maladie dans les vergers industriels.

5. En outre, le Ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un programme de lutte biologique, en collaboration avec les parties prenantes des secteurs public et privé, visant à élever et à lâcher des ennemis naturels du psylle vecteur dans les vergers familiaux et industriels.
